



**AVIS D'IMPÔT 2019**  
IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX  
sur les revenus de 2018

Retrouvez cet avis sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur [impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP AVIGNON  
SAID GESTION 3  
AVENUE DU TEME GENIE  
84097 AVIGNON CEDEX 9

0783-027477-0003

eco'pli 51 MEUSE CHAMP PIC 29.07.19 CI 0202  
MME MOURGUES MATHILDE  
OU M MERCURY LUC JEROME  
11 IMP VERCORS  
84000 AVIGNON



0783-027477-1-1-00-054953

Vos références

**Pour accéder à votre espace particulier**  
**Numéro fiscal :**  
 Déclarant 1 (C) : 21 17 447 173 121  
 Déclarant 2 (C) : 11 08 868 281 325  
**N° d'accès en ligne :** voir votre déclaration  
**Revenu fiscal de référence :** 92 729  
 Référence de l'avis : 19 84 A095467 05  
 Adresse d'imposition au 01/01/2019 :  
 11 IMP VERCORS  
 84000 AVIGNON  
 Numéro FIP : 840 94 76 3847417789 4  
 Numéro de rôle : 011  
 Date d'établissement : 10/07/2019

84003

Votre situation

<b>MONTANT DE VOTRE IMPÔT</b>	<b>0 €</b>
<b>Montant restitué</b>	<b>1 344,00 €</b>

Vous serez remboursé(e) prochainement par virement sur le compte :  
 FR88 2004 1010 0803 5346 4P02 969  
 LBP CENTRE DE MARSEILLE  
 Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Avec la mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus non exceptionnels de 2018 est annulée. Vous conservez le bénéfice de vos réductions et crédits d'impôts.**

**Vous retrouverez plus d'informations à l'intérieur de cet avis.**

Vos démarches

- ⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 \*  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H  
  
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
SIP AVIGNON SAID GESTION 3 AVENUE DU TEME GENIE  
84097 AVIGNON CEDEX 9  
Tél : 04 90 27 72 25

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.  
 Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4<sup>e</sup> année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.  
 Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

**COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS** (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR88 2004 1010 0803 5346 4P02 969 LBP CENTRE DE MARSEILLE  
 L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé sous la référence unique de mandat :  
 FR46ZZZ0050022A17D4G173619PAS2A  
 Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>			
<b>Détail des revenus</b>			
Salaires .....	50 588	43 893	
Déduction 10% ou frais réels .....	- 5 059	- 4 389	
Salaires, pensions, rentes nets .....	45 529	39 504	85 033
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés .....		16 451	
Abattement <sup>6</sup> .....		- 8 226	
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets .....		8 225	
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal .....			8 225
<b>Revenu brut global</b> .....			<b>93 258</b>
CSG déductible .....			- 534
<b>Revenu imposable</b> .....			<b>92 724</b>
Revenus au taux forfaitaire .....	Taux	12,8%	Montant 5
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup> .....			* 13 119
Impôt avant réductions d'impôt .....			13 119
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>			
Dons aux oeuvres .....	Montant déclaré 30	Montant retenu 30	Montant réduction 20
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup></b> .....			<b>- 20</b>
Impôt proportionnel .....			+ 1
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections</b> .....			<b>13 100</b>
Reprise de l'avance perçue sur réductions et crédits d'impôt .....			+ 4 483
<b>Impôt total, et reprises éventuelles, avant crédits d'impôt</b>			<b>17 583</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>			
Crédits d'impôt .....	Montant déclaré 1	Montant calculé	Montant retenu 1
Emploi salarié à domicile .....	11 847		11 847
Montant du crédit d'impôt calculé .....			- 5 924
Crédit d'impôt modernisation du recouvrement .....		13 067	13 067
<b>IMPOT NET</b>			
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles			- 1 409

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus	CSG	CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers <sup>44</sup> .....	1	1	1
Revenus professions non salariées <sup>46</sup> .....	8 225	8 225	8 225
BASE IMPOSABLE .....	8 226	8 226	8 226
Taux de l'imposition	9,20%	0,50%	7,50%
Montant de l'imposition .....	757	41	617
Crédit d'impôt modern. recouvrement .....	- 722	- 39	- 589
<b>Total net de l'imposition</b> .....	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>28</b>

**Total des prélèvements sociaux nets** .....

65

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2019 .....

559

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

1 344

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>** .....

92 729

**PRELEVEMENT A LA SOURCE**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](http://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou en appelant le 0809 401 401

